

DSR  
1<sup>re</sup> édition  
le 1<sup>er</sup> mai 1989

---

Gestion du spectre

Circulaire des lois et règlements

# **Décret sur les droits des services de données techniques de radiodiffusion**

DORS/82-281

Modifié par : DORS/85-461

On rappelle aux lecteurs que la présente codification n'a aucune sanction Parlementaire, que les modifications y ont été incorporées aux seules fins d'en faciliter la consultation. Lorsqu'il s'agit d'interpréter et d'appliquer la loi, c'est à la loi et aux modifications mêmes qu'il faut se reporter.

Les intéressés désireux de faire parvenir leurs observations ou propositions peuvent les adresser à :

Industrie Canada  
Direction générale de la Réglementation  
des radiocommunications  
300, rue Slater  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0C8

À l'attention de la DOSP

Enregistrement

DORS/82-281            5 mars 1982

LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

**Décret sur les droits des services de données techniques de radiodiffusion**

En vertu du décret C.P. 1981-252 du 29 janvier 1981\*, le ministre des Communications prend, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1982, le Décret prescrivant les frais payables par le secteur privé pour les services de données techniques de radiodiffusion, ci-après.

Ottawa, le 3 mars 1982

*Le ministre des Communications*  
FRANCIS FOX

DÉCRET PRESCRIVANT LES FRAIS PAYABLES PAR LE SECTEUR PRIVÉ POUR LES SERVICES  
DE DONNÉES TECHNIQUES DE RADIODIFFUSION

Titre abrégé

1. Le présent décret peut être cité sous le titre : *Décret sur les droits des services de données techniques de radiodiffusion.*

*Droits payables*

"2. Toute personne qui demande au ministre des Communications l'un des services visés à l'annexe doit payer au préalable au ministre le droit applicable qui y est prévu." (DORS/85-461)

3. Abrogé (DORS/85-461)

**"ANNEXE****DROITS DES SERVICES DE DONNÉES TECHNIQUES DE RADIODIFFUSION**

Article	Colonne I Service	Colonne II Souscription de base	Colonne III Renouvellement ou mise à jour	Colonne IV Demande spéciale
<i>MATÉRIEL MA :</i>				
1.	Données de notification MA a) canadiennes b) américaines et mexicaines	455 \$ 2 720	35 \$ 180	15 \$ frais de service + 1 par article
2.	Cartes d'attribution MA	95	160	15 frais de service + 3 par carte
3.	Cartes MA 0,5 et NIF	1 645	135	15 frais de service + 3 par carte
4.	Cartes MA provisoires/audience		210	15 frais de service + 3 par carte
5.	Plan des assignations MA a) canadien b) américain			35 55
6.	Liste officielle d'assignation des stations normalisées au Mexique			15
<i>MATÉRIEL MF :</i>				
7.	Cartes MF provisoires/audience		270	15 frais de service + 3 par carte
8.	Cartes de contours de services MF	1 235	230	15 frais de service + 3 par carte
9.	Fiches de données MF	150	25	15 frais de service + 1 par carte
10.	Plan d'allotissement des voies de radiodiffusion MF au Canada, allotissements triés par province, allotissement et assignations triés par voie			55

Article	Colonne I Service	Colonne II Souscription de base	Colonne III Renouvellement ou mise à jour	Colonne IV Demande spéciale
11.	Allotissements et assignations MF américains en deça de 320 km de la frontière canado-américaine			50
<i>MATIÉRIEL TV :</i>				
12.	Cartes des contours de services A et B de télévision	1 020	100	15 frais de service + 3 par carte

---

13.	Fiches de données TV	420	35	15 frais de service + 1 par article
14.	Cartes TV provisoires/audience		245	15 frais de service + 1 par carte
15.	Cartes d'attribution TV		60	
16.	Plan d'allotissement des canaux de télévision au Canada	55	55	
17.	Allotissements et assignations des canaux de télévision aux États-Unis en deça de 400 km de la frontière canado-américaine			45
18.	Allotissements et assignations des canaux de télévisions au Canada			40
19.	Annexe 1 - Tableau des accords canado-américains sur les désignations décalées			25
20.	Liste des stations canadienne de télévision de faible puissance établies en vertu des procédures n° 15 et n° 22 sur la radiodiffusion			10

---

	Colonne I	Colonne II	Colonne III	Colonne IV
Article	Service	Souscription de base	Renouvellement ou mise à jour	Demande spéciale
	<i>MATÉRIEL DIVERS :</i>			
21.	Cartes d'étude de terrain			100
22.	Sortie complète d'ordinateur sur les renseignements MA, MF et techniques			300 par ruban magnétique (étiquette 1 600 B.P.I. ANS) 550 \$ par disquette
23.	Avis, procédures de radiodiffusion, accords bipartites et bulletins techniques		Gratuit"	

(DORS/85-461)